

**GIDS OM UW KIND IN TE SCHRIJVEN
GUIDE POUR INSCRIRE VOTRE ENFANT**

**KLEUTER- EN LAGER ONDERWIJS GENT
VOOR KINDEREN GEBOREN IN 2022 OF
KINDEREN DIE VAN SCHOOL WILLEN VERANDEREN**

**ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE À GAND
POUR LES ENFANTS NÉS EN 2022 OU
LES ENFANTS SOUHAITANT CHANGER D'ÉCOLE**

Pour info : lien à la brochure : [voir ici](#)

SCHOOL IN JE BUURT

UNE ÉCOLE PRÈS DE CHEZ VOUS

Faites connaissance aux écoles avant de faire votre choix.

Chaque école est différente et possède ses propres caractéristiques.

Participez à une promenade

Nous organisons une promenade dans tous les quartiers de Gand.

C'est une occasion unique de découvrir les écoles de votre quartier.

Les promenades sont organisées pendant les heures de cours. De cette façon, vous et les autres parents pourrez connaître le fonctionnement quotidien de la classe et vous pourrez poser des questions à l'école.

Vous trouverez l'aperçu des promenades dans la lettre jointe et via

<https://schoolinjebuurt.gent.be>. Dans certains quartiers, plusieurs promenades sont prévues.

Vous pouvez vous inscrire aux promenades à partir du 14 décembre 2023 via <https://schoolinjebuurt.gent.be>.

15 janvier - 9 février 2024.

Quelles écoles y a-t-il dans votre quartier ?



Rendez-vous sur <https://schoolinjebuurt.gent.be> ou scannez le code QR.

Vous verrez une carte numérique avec un aperçu des écoles de Gand.

Comment utiliser cette carte ?

- Notez le nom de votre rue sur la carte numérique.
- Vous verrez un aperçu des écoles de votre quartier.
- Lorsque vous cliquez sur une école, une fiche scolaire apparaîtra.

Les fiches scolaires contiennent les informations les plus importantes concernant l'école et son adresse web.

Vous ne pouvez pas participer aux promenades ?

Vous voulez plus d'informations sur des écoles (autres que celles des promenades) ?

- Consultez l'aperçu des séances d'information par école sur <https://meldjeaanbasis.gent.be/Hulp>.
- Visitez le site web de l'école. Vous trouverez l'adresse Internet via <https://schoolinjebuurt.gent.be>.
- Contactez l'école pour prendre rendez-vous. Les coordonnées des écoles se trouvent aux pages 4 et 5 et sur les fiches scolaires (voir ci-dessus).
- Consultez les liens Internet pour la question 1 à la p.10 et consultez également <https://data-onderwijs.vlaanderen.be/onderwijsaanbod>.

Qu'est-ce qui peut vous aider à choisir une école ?

- Questionnaire « De Schoolkieswijzer » : Le « Schoolkieswijzer » est un questionnaire pratique qui peut vous aider à choisir une école.
<https://www.vlaanderen.be/publicaties/schoolkieswijzer>.
- Séance d'information en ligne « Hoe kies ik een school » (Comment choisir une école), le 11 janvier 2024 (20h – 21h30) et le 17 janvier 2024 (14h – 15h30).

Lors de cette séance d'information, vous recevrez des conseils que vous pourrez prendre en compte en tant que parent au moment de choisir une école.

Pendant cette séance, vous ne recevrez pas d'informations sur les différents projets pédagogiques ni sur les différentes pédagogies non traditionnelles. À cette fin, veuillez contacter les écoles mêmes.

Surfez sur <https://schoolinjebuurt.gent.be> et inscrivez-vous à une séance d'information.

EERST AANMELDEN DAN INSCHRIJVEN

D'ABORD L'ENREGISTREMENT ENSUITE L'INSCRIPTION

Chers parents

Votre enfant est-il **né en 2022** ?

Souhaitez-vous une **autre école** pour votre enfant ?

Comment pouvez-vous inscrire votre enfant dans une école de votre choix ?

- **Votre enfant est-il né en 2022 et a-t-il un frère ou une sœur à cette école ou travaillez-vous à cette école ?**
 - Vous inscrivez votre enfant à l'école entre les 25 et 26 janvier 2023.

- **Dans tous les autres cas :**
 - Enregistrez-vous via <https://meldjeaanbasis.stad.gent> entre le 27 février 2024 (à midi) et le 19 mars 2024 (à midi)
 - Vous recevrez un e-mail ou une lettre avec le résultat le 16 avril 2024
 - Inscrivez votre enfant à l'école entre le 22 avril et le 13 mai 2024
 - N'y avait-il pas de place pour votre enfant ? Dans ce cas, vous pouvez aller à une école ayant encore des places disponibles à partir du 23 mai 2024 (9h).

Pour quelle raison les écoles gantoises appliquent-elles le système d'enregistrement ?

En s'enregistrant, les parents désignent les écoles qu'ils préfèrent. Chaque enfant a ainsi une chance égale de s'inscrire dans l'école de son choix. La place attribuée à votre enfant sera, dans la mesure du possible, dans l'école qui occupe la première place ou la place la plus élevée dans votre liste d'écoles préférées.

Quels sont les autres avantages de l'enregistrement ?

1. Vous êtes **prioritaire** sur les parents qui n'utilisent pas le site web.
2. Vous pouvez indiquer plusieurs écoles dans l'ordre de vos préférences.
3. Nous attribuons un ordre aux enfants dans leurs écoles préférées en fonction de la **distance "domicile-école"** et de la **distance "lieu de travail-école"**.
4. Vous augmentez vos chances d'obtenir une place dans une école de votre choix.

Jean Pierre Verhaeghe,

Président de la Plateforme de concertation locale pour l'Enseignement Primaire de Gand

ASSUREZ-VOUS DE LIRE CE QUI SUIIT !

 [HTTPS://MELDJEAANBASIS.STAD.GENT](https://meldjeaanbasis.stad.gent)

QUELS ENFANTS ?

- Tous les enfants nés en 2022, même ceux qui ne seront scolarisés qu'au 1 septembre 2025.
- Les enfants qui souhaitent changer d'école.
- Votre enfant est né en 2022 et a un frère ou une sœur ou l'un des parents travaille à l'école ? Veuillez inscrire votre enfant à l'école entre les 15 et 26 janvier 2024. Votre inscription sera en ordre.

QUELLES ÉCOLES ?

Toutes les écoles d'enseignement ordinaire de Gand et de Merelbeke.

POURQUOI ?

Pour avoir une chance d'avoir une place dans l'école de votre choix.

COMMENT ENREGISTRER VOTRE ENFANT ?

Sur le site web

 <https://meldjeaanbasis.gent.be>

Overzicht scholen Gent en Merelbeke gewoon basisonderwijs

Aperçu des écoles d'enseignement fondamental ordinaire à Gand et à Merelbeke

À Gand et à Merelbeke, votre enfant peut commencer dans une école à l'âge de 2 ans et demi et y rester jusqu'à ses 12 ans. Dans la plupart des écoles, cela peut être au même endroit mais parfois votre enfant doit aller dans un autre bâtiment au quartier. Voulez-vous savoir quelles écoles travaillent ensemble ? Contactez l'école.

Vous cherchez des informations sur l'école ? Voir p. 2

Légende

GO : GO! *Onderwijs van de Vlaamse gemeenschap*, Enseignement de la Communauté Flamande

SOG : *Stedelijk Onderwijs Gent*, Enseignement Communal Gantois

OKO : *Overleg kleine onderwijsverstrekkers*, Réseau de petites structures d'enseignement

KO: *Katholiek onderwijs*, Enseignement catholique

* site temporaire

** uniquement pour les enfants de 6 à 12 ans

Comment trouver le nom de l'école ?

1. Code postal de l'école

2. Adresse de l'école

École Jenaplan De Feniks	Acaciastraat 11	9000	Gent	09 323 56 80	SOG
Sint-Bavo	Apostelhuizen 2	9000	Gent	09 235 22 00	KO
De Panda	August Vermeylenstraat 2	9000	Gent	09 221 61 03	SOG
École Freinet De Harp	Bagattenstraat 155	9000	Gent	09 323 50 20	SOG
De Muze	Begijnhofdries 42	9000	Gent	09 225 14 55	SOG
Leefschool De Oogappel	Bisdomkaai 1B	9000	Gent	09 233 85 32	GO
École Freinet De Boomgaard	Bommelstraat 24	9000	Gent	09 323 56 90	SOG
De Boomhut	Boomstraat 77	9000	Gent	09 227 85 15	KO
De Stadspoort	Coupure Rechts 54	9000	Gent	09 323 56 50	SOG
Désiré Van Monckhoven	D. Van Monckhovenstr. 34	9000	Gent	09 222 29 45	SOG
Sint-Paulus De Wonderboom	Ebergiste De Deynestraat 2B	9000	Gent	09 222 11 68	KO
Klimrek Van Beverenplein	Ed. Van Beverenplein 15	9000	Gent	09 226 02 66	KO
École Steiner De Teunisbloem	Elyzeese Velden 8	9000	Gent	09 234 39 08	OKO
École Freinet De Tovertuin	Francisco Ferrerlaan 42	9000	Gent	09 323 54 10	SOG
De Dialoog	Frans Van Ryhovelaan 191	9000	Gent	09 226 14 57	SOG
Arkades (primaire)**	Ganzendries 149	9000	Gent	014 74 96 94	KO
Ter Leie (maternelle)	Gordunakaai 58	9000	Gent	09 323 55 20	SOG
École Dalton De Lotus	Grensstraat 202	9000	Gent	09 323 52 10	SOG
École Freinet Het Eiland	Heldenplein 45	9000	Gent	09 323 55 40	SOG
École Jenaplan Hippo's Hof	H. Lammensstraat 10	9000	Gent	09 323 52 70	SOG
École Freinet Mandala	Jozef II-straat 28 + 69	9000	Gent	09 323 57 21	SOG
De Bollekens (maternelle)	Jubileumlaan 215 d	9000	Gent	09 225 74 08	SOG
École Dalton De Kleine Icarus	K.L. Ledeganckstraat 4	9000	Gent	09 323 52 80	GO
Écoles Mosaïques : Blaisantnest*	Kaprijkestraat 12	9000	Gent	09 256 12 56	KO
École de méthode De Buurt*	Kartuizerlaan 20	9000	Gent	09 225 05 20	OKO
École primaire d'orientation STEM De Triangel	Baudelohof 2	9000	Gent	09 323 54 80	SOG
École Steiner de Gand - Kasteellaan	Kasteellaan 54	9000	Gent	09 235 28 00	OKO
Sint-Lievenscollege Wereldwijs	Keizer Karelstraat 12	9000	Gent	09 225 05 93	KO
Muzische LeerThuis Melopee	Kompasplein 1	9000	Gent	09 323 56 00	SOG
École Freinet Het Trappenhuis	Lucas Munichstraat 29	9000	Gent	09 224 05 04	SOG
École Freinet De Sterre-Spits	Maaltebruggestraat 185	9000	Gent	09 323 54 30	SOG
Sint-Pietersinstituut	Meersstraat 131	9000	Gent	09 221 56 54	KO
Victor Carpentier	Meulesteedsesteenweg 390	9000	Gent	09 251 04 24	SOG
De Klavertjes	Moutstraat 50	9000	Gent	09 323 50 80	SOG
IVG-School Basisafdeling	Nederkouter 112	9000	Gent	09 265 70 60	OKO
Bollekensschool (primaire)	Neermeerskaai 2	9000	Gent	09 222 01 10	SOG
François Laurentinstituut	Onderstraat 10 + 19	9000	Gent	09 323 54 50	SOG
Sint-Paulus	Otergemsesteenweg 155	9000	Gent	0477 04 61 01	KO
École Freinet De Loods	Patrijsstraat 12	9000	Gent	09 251 06 61	SOG
Sint-Paulus De Wonderboom	Rerum Novarumplein 188	9000	Gent	09 221 54 75	KO
Klimrek Brugse Poort	Reinaertstraat 26	9000	Gent	09 227 82 95	KO
Gaspard de Coligny - School met de Bijbel	Rijzenbergstraat 40	9000	Gent	09 222 65 47	OKO
Sint-Barbaracollege	Savaanstraat 98 + 118	9000	Gent	09 235 72 60	KO
Sint-Paulus	Smidsestraat 76	9000	Gent	09 222 21 97	KO
EDUGO Sint-Bernadette	Sint-Bernadettestraat 249	9000	Gent	09 259 21 01	KO
École Freinet Het Tandwiel	Sint-Bernadettestraat 258		Gent	09 323 51 80	SOG
Écoles Mosaïques « De Mozaïek »	Sint-Margrietstraat 33	9000	Gent	09 233 78 64	KO
KLIM (maternelle)	Sint-Pietersaalststraat 82	9000	Gent	09 221 15 11	KO
KLIM (primaire)	Sint-Pietersaalststr. 78A et 86	9000	Gent	09 220 62 79	KO
DOKATA	Sint-Salvatorstraat 14-A	9000	Gent	09 223 68 44	KO
De Piramide	Slinke Molenstraat 26	9000	Gent	09 323 54 60	SOG
École Freinet Het Prisma	Steenakker 4	9000	Gent	09 222 08 22	SOG
École Montessori Klimop	Theresianenstraat 34	9000	Gent	09 223 75 08	KO
Basisschool Crombeen	Tentoonstellingslaan 4	9000	Gent	09 269 06 43	KO
Nieuwen Bosch	Tweebruggenstraat 34	9000	Gent	09 225 54 85	KO
Sint-Barbaracollege (maternelle)	Verdedigingstraat 2	9000	Gent	09 235 72 60	KO
Basisschool Voskenslaan	Voskenslaan 60	9000	Gent	09 240 00 51	GO
	Zalmstraat 2				

Vertaling Nederlands-Frans.

Dit is de vertaling Frans van "Gids om uw kind in te schrijven" en bevat identiek dezelfde informatie als de Nederlandse tekst. Deze vertaling mag enkel verspreid worden met de originele brontekst "Gids om uw kind in te schrijven".

Écoles Mosaïques Het Klaverblad*		9000	Gent	0476 78 15 43	KO
École Freinet De Vlieger	Wasstraat 120	9000	Gent	09 323 55 80	
École Freinet De Spiegel	Zwijnaardsesteenweg 250	9000	Gent	09 243 80 22	SOG
De Wijze Eik – Casierlaan	A. Casier De Ter Bekenl. 26	9030	Mariakerke	09 216 84 26	GO
Sint-Lieven Kolegem (maternelle)	Eeklostraat 144	9030	Mariakerke	09 226 39 77	KO
Sint-Lieven Kolegem (primaire)	Eeklostraat 7	9030	Mariakerke	09 226 52 73	KO
De Wijze Eik - Eeklostraat	Eeklostraat 121	9030	Mariakerke	09 226 52 80	GO
Basisschool O.-L.-V.-Visitatie	Elfnovemberstraat 23	9030	Mariakerke	09 226 76 82	KO
De Brug	Trekweg 1	9030	Mariakerke	09 226 13 96	SOG
Don Bosco Baarle	Kloosterstraat 6c	9031	Drongen	09 282 54 92	KO
Sint-Paulus	Gavergrachtstraat 97	9031	Drongen	09 226 43 12	KO
Mijlpaal	Groenewandeling 80	9031	Drongen	09 226 75 00	GO
Klaverdries	Klaverdries 1	9031	Drongen	09 323 55 90	SOG
De Vuurtoren	Oude-Abdijstraat 11	9031	Drongen	09 226 25 38	KO
De Regenboog	Sint-Sebastiaanstraat 8-10	9032	Wondelgem	09 253 84 19	SOG
Mariavreugde	Vinkeslagstraat 2	9032	Wondelgem	09 253 87 18	KO
St.-Janscollege BS Oude Bareel	Antwerpsesteenweg 988	9040	St-Amandsberg	09 229 25 07	KO
St.-Janscollege BS Heiveld	Heiveldstraat 127a	9040	St-Amandsberg	09 228 87 65	KO
St.-Janscollege BS Visitatie	Joseph Gérardstraat 16	9040	St-Amandsberg	09 228 52 67	KO
St.-Janscollege BS De Krekel	Krekelberg 1	9040	St-Amandsberg	09 228 58 71	KO
École d'orientation d'art et de développement LeerThuis De Toverberg	Schoolstraat 29	9040	St-Amandsberg	09 228 60 71	SOG
De Wijze Boom	Sint-Baafskouterstraat 129	9040	St-Amandsberg	09 218 86 76	GO
Meervoudige Intelligentieschool De Letterdoos	Gentstraat 212	9041	Oostakker	09 255 17 61	SOG
De Vogelzang	Goedlevenstraat 78	9041	Oostakker	09 251 13 32	GO
EDUGO Lourdes (maternelle)	Groenstraat 31	9041	Oostakker	09 259 02 92	KO
EDUGO Meerhout (maternelle)	Meerhoutstraat 51	9041	Oostakker	09 251 22 47	KO
EDUGO Slotendries (primaire)	Onze-Lieve-Vrouwdreef 2	9041	Oostakker	09 259 02 93	KO
EDUGO Sint-Vincentius	Sint-Rafaëlstraat 14	9041	Oostakker	09 259 21 01	KO
Sint-Laurens (maternelle)	Sint-Kruiswinkeldorp 114	9042	St-Kruis-Winkel	09 345 06 70	KO
Sint-Laurens (primaire)	Sint-Kruiswinkeldorp 114	9042	St-Kruis-Winkel	09 345 95 24	KO
Sint-Gregoriuscollege	Alfons Biebuycklaan 24	9050	Gentbrugge	09 230 82 40	KO
Sancta Maria (L2 + L3 + L4 + L5 + L6)	Gentbruggekouter 8	9050	Gentbrugge	09 230 31 03	KO
De Kleine Speurneus (maternelle °2022 - °2021)	Guldenmeers 2	9050	Gentbrugge	09 323 57 40	SOG
GO! Basisschool Gentbrugge	Hazenakker 1	9050	Gentbrugge	09 210 51 50	GO
Sint-Gregoriuscollege (maternelle)	Henri Bouckaertstraat 29	9050	Gentbrugge	09 230 82 40	KO
Sancta Maria (maternelle + L1)	Jules Van Biesbroeckstr. 119	9050	Gentbrugge	09 230 31 03	KO
De Sportschool	Jules De Saint-Genoisstr. 93	9050	Gentbrugge	09 323 57 30	SOG
De Speurneus (maternelle °2020 - °2019)	Kerkstraat 85	9050	Gentbrugge	09 323 57 40	SOG
Henri D'Haese (primaire)	Tweekapellenstraat 38	9050	Gentbrugge	09 323 57 40	SOG
École Freinet 't Groen Drieske	Voordries 31	9050	Gentbrugge	09 323 54 01	SOG
Onze-Lieve-Vrouwcollege	Langestraat 70	9050	Ledeberg	0470 97 97 08	KO
École Jenaplan De Kleurdoos	Onderwijsstraat 10	9050	Ledeberg	09 231 22 78	SOG
Westerhem	Kerkdreef 9	9051	St-Denijs- Westrem	09 222 33 30	SOG
Sint-Paulus	Oudeheerweg 3	9051	St-Denijs- Westrem	09 221 32 73	KO
Sint-Vincentius DBOC	Hutsepotstraat 27	9052	Zwijnaarde	09 222 65 40	KO
École Freinet De Boekenmolen	Hutsepotstraat 77	9052	Zwijnaarde	09 222 97 77	SOG
Sint-Michiëlsschool	Bergstraat 34	9820	Merelbeke	09 230 71 88	KO
GILKO Bergwegel	Bergwegel 6	9820	Merelbeke	09 210 35 70	SO
GILKO Lemberge	Burgemeester Maenhautstraat 1	9820	Merelbeke	09 210 35 70	SO

Daltonschool Merelbeke	Gaversesteenweg 195	9820	Merelbeke	09 231 64 57	GO!
De Graankorrel (L3+L4+L5+L6)	Gaversesteenweg 518	9820	Merelbeke	09 362 60 41	KO
De Graankorrel (kleuter + L1+L2)	Gaversesteenweg 853	9820	Merelbeke	09 384 30 73	KO
Basisschool Flora	Hendrik Consciencestraat 56	9820	Merelbeke	09 230 90 83	GO
Basisschool Paus Johannescollege	Hundelgemsesteenweg 239	9820	Merelbeke	09 230 76 48	KO
GILKO Kloosterstraat	Kloosterstraat 19	9820	Merelbeke	09 210 35 70	SO
Landelijke Steinerschool Munte	Munteplein 5a	8920	Munte	09 330 62 96	OKO
O.-L.-V. Visitatie	Ridder A. Stas de Richellelaan 19	9820	Bottelare	09 362 88 33	KO
Sint-Elooischool	Sint-Elooistraat 79	9820	Merelbeke	09 362 64 95	KO

Carte reprenant toutes les écoles de Gand : <https://schoolinjebuurt.gent.be>

HULP NODIG?

BESOIN D'AIDE ?

Pour l'enregistrement ? Pour trouver une école ? Veuillez vous adresser à

1 GROEITEAM (ÉQUIPE CROISSANCE)

Pour toutes vos questions sur la croissance, l'éducation et l'apprentissage

Posez votre question par téléphone : 09 323 59 99

Posez votre question en ligne : stad.gent/groeiteam

Passez au Stadskantoor (Bureau de la Ville)

Woodrow Wilsonplein 1, 9000 Gent

Lun 9h-13h

Mar 16h-19h

Mer 11h00-15h00

Rendez-vous dans un emplacement de quartier : stad.gent/groeiteam

2 AMAL VZW

INTEGRATIE EN INBURGERING Gent
(INTEGRATION ET INSERTION CIVIQUE Gand)

Kongostraat 42, 9000 Gent

www.amal.gent

Contact : Ludmila Vysotskaya ☎ 09 265 78 58 (40)

✉ ludmila.vysotskaya@amal.gent

Sans rendez-vous :

- Jeudi 29/02 9h00-12h00
- Jeudi 7/03 13h00-16h00
- Jeudi 14/03 9h00-12h00

3 VZW DE SLOEP

PARTENAIRE DE « HUIS VAN HET KIND » (Maison de l'Enfance)
Bevelandstraat 26, 9000 Gent

☎ 09 234 38 58, www.desloep.be/onthaal, openhuis@desloep.be

Accueil Muide: Bevelandstraat 26, 9000 Gent

- Lundis et mardis : 13h30-16h00 sans rendez-vous
- Jeudis et vendredis : 09h30-12h sans rendez-vous

4 INLOOPTEAM Nieuw Gent – i-mens

www.i-mens.be, ☎ 09 292 73 78

✉ Inloopteam.nieuwgent@i-mens.be

Sur rendez-vous uniquement

INLOOPTEAM NIEUW GENT - PARTENAIRE DE « HUIS VAN HET KIND » (Maison de l'Enfance)

Rerum Novarumplein 28, 9000 Gent

5 CONSULTATIEBUREAU LEDEBERG (Bureau de consultation)

Hundelgemsesteenweg 125 – 9050 Ledeborg

6 INLOOPTEAM WIEGWIJS BRUGSE POORT - PARTENAIRE DE « HUIS VAN HET KIND » (Maison de l'Enfance)

www.wiegwijs.be, ✉ inloopteam.gent@wiegwijs.be, ☎ 09 217 02 96

Bevrijdingslaan 88, 9000 Gent

Accueil sans rendez-vous

Les mercredis de 9h30 à 11h30

Les jeudis de 13h30 à 15h30

Prise de rendez-vous nécessaire en dehors de ces horaires.

7 BUURTCENTRUM RABOT (Centre communautaire)

Jozef II-straat 104, 9000 Gent

Accueil sans rendez-vous : Les jeudis de 14h00 à 16h30.

Prise de rendez-vous nécessaire en dehors de ces horaires.

NAAR HET BUITENGEWOON ONDERWIJS L'ORIENTATION VERS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

En plus des écoles d'enseignement ordinaire, il existe aussi des écoles d'enseignement spécialisé. Pour un aperçu des places libres et de la procédure d'inscription, consultez le site <https://gent-bao.lokaaloverlegplatform.be>.

Pour être scolarisé dans une école d'enseignement spécialisé, un rapport d'accès à l'enseignement spécialisé est requis. Les CLB (*Centrum voor Leerlingenbegeleiding* : Centre d'Accompagnement des élèves) aideront à cet effet.

L'enseignement spécialisé s'adresse aux enfants qui ont besoin d'une assistance spécifique en raison d'un handicap, de problèmes d'apprentissage ou d'éducation. Il existe plusieurs types d'enseignement spécialisé :

Type offre de base : pour les élèves ayant divers sévères problèmes d'apprentissage

Type 2: pour des enfants avec des capacités intellectuelles réduites

Type 3: pour des enfants normalement doués avec des troubles émotionnels ou comportementaux

Type 4: pour des enfants ayant une déficience motrice

Type 5: pour des enfants hospitalisés ou vivants en institut ou dans un préventorium

Type 6: pour des enfants ayant une déficience visuelle

Type 7: pour des enfants avec une déficience auditive des troubles de l'élocution ou de langage

Type 9: pour des enfants d'intelligence normale avec des troubles autistiques

De Sassepoort en Spoor 9	Bevelandstr. 22-24	9000	Gent	09 233 36 58	SOG	3, 9
Ziekenhuisschool stad Gent	Corneel Heymanslaan 10 (route 816 – 1K5)	9000	Gent	09 332 24 05	SOG	5
Ziekenhuisschool stad Gent	E. De Deynestraat 2F	9000	Gent	09 332 24 05		5
Ziekenhuisschool stad Gent	Groene Briel 1	9000	Gent	09 332 24 05		5
De Octopus	Drongensesteenw. 146	9000	Gent	09 251 02 75	SOG	offre de base
Styrka enseignement primaire	E. de Deynestr. 1	9000	Gent	09 245 57 46	KO	offre de base, 3, 9
Styrka @Wonderboom	E. de Deynestr. 1	9000	Gent		KO	offre de base
Het Kompas	Ijskelderstr. 29	9000	Gent	09 225 44 23	SOG	offre de base
OC Nieuwe Vaart	Jozef Guislainstr. 47	9000	Gent	09 226 70 70		3
Balans - Macarius	K. L. Dierickxstraat 28	9000	Gent	09 269 92 70	KO	offre de base
Balans - Korenbloem	Korenbloemstr. 17	9000	Gent	09 269 92 70	KO	offre de base
De Zonnepoort	St-Lievenspoortstr. 2-8	9000	Gent	09 323 52 20	SOG	2
De Zonnewijzer						
Sint-Lievenspoort	St-Lievenspoortstr. 129	9000	Gent	09 268 26 50	KO	7, 9
Styrka @Waterkant	Stropkaai 38	9000	Gent	09 245 57 46	KO	2
MPI De Oase	Voskenslaan 362	9000	Gent	09 220 18 30	GO	offre de base, 2, 3, 7, 9
IVIO Rozemarijn	Kloosterstr. 6 D	9031	Drongen	09 282 09 34	KO	2
IVIO Salvator Drongen	Kloosterstraat 6D	9031	Drongen	09 282 09 34		9
IVIO Salvator Oostakker	Meerhoutstr. 55	9041	Oostakker	09 255 92 20	KO	offre de base, 9
Sint-Gregorius	Jules Destréelaan 67	9050	Gentbrugge	09 210 01 60	KO	offre de base, 3, 4, 9

VEELGESTELDE VRAGEN

QUESTIONS FRÉQUENTES

1 Où puis-je trouver des informations sur les réseaux d'enseignement à Gand ?

<https://www.onderwijskiezer.be/v2/index.php>

Stedelijk Onderwijs Gent (Enseignement Communal de Gand): <https://stad.gent/onderwijs-kinderopvang/onderwijs/scholen>

GO! Onderwijs van de Vlaamse Gemeenschap (Enseignement de la Communauté flamande) : <https://www.scholengroep.gent>

Katholiek Onderwijs (Enseignement Catholique) : <https://www.onderwijsregio.gent.be>

Overleg Kleine Onderwijsverstrekkers (Réseau de petites structures d'enseignement) : la Vlaams Onderwijs Overleg Platform (VOOP - Plate-forme flamande de concertation sur l'éducation), la Federatie voor Onafhankelijke Pluralistische Emancipatorische Methodescholen (FOPEM - Fédération des écoles indépendantes pluralistes de la méthode émancipatrice), la Federatie van Rudolf Steinerscholen (Fédération des écoles Rudolf Steiner) et le Raad van inrichtende machten van het protestants-christelijk onderwijs (IPCO - Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement chrétien protestant).

2 Où puis-je trouver des informations sur les « *Centra voor Leerlingenbegeleiding (CLB)* » (Centres d'Accompagnement des élèves) à Gand ?

Stedelijk centrum voor leerlingenbegeleiding (Centre d'accompagnement des élèves de la Ville):

Jubileumlaan 215, 9000 Gent,
09 323 53 00 <https://clb.stad.gent>, clb@stad.gent

Centrum voor leerlingenbegeleiding van het GO! (Centre d'Accompagnement des élèves de l'enseignement de la Communauté flamande)

Voskenslaan 262, 9000 Gent,
09 243 79 70, <https://www.clbgent.be>, info@clbgent.be

VCLB: Vrij centrum voor leerlingenbegeleiding Regio Gent/basis (Centre Libre d'Accompagnement des élèves de la région gantoise/enseignement fondamental) :

Halvemaanstraat 96, 9040 Sint-Amandsberg
09 277 84 00, <https://www.vclbgent.be>, basis@vclbgent.be

3 Quand mon enfant, peut-il entrer à la maternelle ?

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Année scolaire 2024-2025

Les enfants nés jusqu'au	peuvent entrer à la maternelle	le ...
2 mars 2022	après les vacances d'été 2024	2 septembre 2024
4 mai 2022	après le congé d'automne	4 novembre 2024
6 juillet 2022	après les vacances de Noël	6 janvier 2025
3 août 2022	à la rentrée de février	3 février 2025
10 août 2022	après le congé de Carnaval	10 mars 2025
22 octobre 2022	après les vacances de Pâques	22 avril 2025
2 décembre 2022	après le weekend de l'Ascension	2 juin 2025

31 décembre 2022	après les vacances d'été de 2025	1 septembre 2025
------------------	----------------------------------	------------------

Les enfants de moins de 3 ans ne peuvent être scolarisés qu'à l'une des dates susmentionnées.

4 De quoi dois-je me munir quand je vais inscrire mon enfant ?

La carte ISI, la Kids-ID ou une vignette de la mutuelle.

L'école a besoin d'un document officiel avec l'orthographe exacte du nom de l'enfant et son numéro de registre national.

5 Comment l'inscription de votre enfant à l'école se déroule-t-elle ?

1. L'école contrôle les coordonnées de votre enfant.
2. Vous signez pour marquer votre accord avec le projet pédagogique et le règlement scolaires.
3. Vous recevez une attestation d'inscription.

6 Que se passe-t-il si mon enfant est refusé dans une école ?

1. L'école note le nom de l'enfant dans le registre d'inscription.
2. Vous recevez un document de refus sur lequel figure le numéro du rang occupé par l'enfant.
3. Pour les enfants nés en 2022, l'école doit respecter ce numéro de rang jusqu'au 30 juin 2025. Pour les enfants nés avant 2022, l'école doit respecter le numéro de rang jusqu'au 7 octobre 2024 inclus.
4. Les listes d'attente sont valables pour la durée d'une année scolaire. Vous pouvez vous enregistrer chaque année.

7 Pourquoi enregistrer mon enfant ?

Les écoles sont vite complètes. Grâce à l'enregistrement, chaque enfant a une chance égale de s'inscrire dans l'école de son choix. Et ce le plus souvent dans le quartier où vous habitez, afin que votre enfant (ou vos enfants) puisse(nt) aller à l'école à distance de marche.

8 Puis-je enregistrer mon enfant dans plusieurs écoles ?

Oui. Il n'y a pas de maximum. Veuillez désigner au moins 5 écoles pour avoir de bonnes chances d'obtenir une place disponible. Plus vous désignez d'écoles, plus vous aurez de chances d'obtenir une place dans l'école de votre choix. Choisissez également des écoles disposant de suffisamment de places disponibles et qui sont proches de votre domicile ou de votre travail.

9. Quelle école mets-je en choix n° 1 ?

Mettez à la première place l'école où vous préférez envoyer votre enfant, même s'il y a peu ou pas de places disponibles. Il n'y a pas de place disponible pour votre enfant ? Il est possible qu'une place se libère ultérieurement. Vous pourrez alors bien inscrire votre enfant dans cette école. Cela est également possible si vous avez déjà inscrit votre enfant dans une autre école.

Après l'école n° 1, mettez en choix 2 votre 2ème école préférée et ainsi de suite.

10 Les personnes qui se sont enregistrées avant moi, ont-elles plus de chances d'obtenir une place ?

Non. Le moment de l'enregistrement n'est pas important, tant que celui-ci a lieu entre le 27 février (à midi) et le 19 mars 2024 (à midi). Quand la demande excède le nombre de places disponibles, nous ne tenons compte que de la préférence des parents et des distances par rapport à l'école.

11 Quand dois-je créer un nom d'utilisateur ?

Durant la période d'enregistrement : du 27 février au 19 mars 2024 (à midi).

12 Comment puis-je savoir s'il reste encore une place pour mon enfant ?

Au moment de l'enregistrement, vous pouvez voir combien de places libres chaque école a encore de disponible durant la période d'enregistrement. Prenez également soin de choisir des écoles qui ont suffisamment de places pour la classe d'âge de votre enfant.

13 Que dois-je faire si je veux changer quelque chose durant la période d'enregistrement (par exemple ajouter une école)?

Avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, vous pouvez vérifier ou changer les données que vous avez introduites.

14 Je n'ai pas d'ordinateur. Que dois-je faire?

Prenez contact avec une organisation (voir page 8) ou une école. Ils vous aideront.

15 De quelle façon attribuons-nous un ordre aux enfants ? Dans quelle école votre enfant peut-il s'inscrire ?

Tout d'abord, nous faisons deux groupes en fonction des indicateurs de la mixité sociale (voir question 17). Ensuite, nous attribuons un ordre à chaque enfant à deux reprises. Nous classons les enfants en fonction de la distance entre le domicile de l'enfant et l'école. Nous classons à nouveau les mêmes enfants en fonction de la distance la plus courte entre ces trois distances (voir question 19). Les enfants qui habitent le plus près de l'école et/ou dont les parents travaillent le plus près de l'école se voient attribuer les places disponibles.

Nous attribuons un ordre à votre enfant pour toutes les écoles que vous avez choisies. Vous pourrez inscrire votre enfant dans l'école qui occupe la place la plus élevée sur votre liste de préférences et qui dispose d'une place disponible pour votre enfant.

16 Combien de places disponibles seront attribuées aux enfants habitant près de l'école ?

Au minimum 75% des places disponibles dans chaque école seront attribuées aux enfants qui habitent le plus près de l'école.

17 Combien de places disponibles seront attribuées aux enfants dont un parent travaille près de l'école ?

Maximum 25% des places disponibles dans chaque école seront données aux enfants **habitant le plus près** de l'école. Pour chaque enfant, nous comparons la distance entre 'le domicile de l'enfant et l'école' et 'la distance entre le travail du parent et l'école'. Nous tenons compte de la distance la plus courte pour attribuer un ordre aux enfants.

18 Quelles adresses puis-je saisir ?

L'adresse du domicile de l'enfant et au maximum deux adresses de travail.

C'est à vous de décider quelles adresses de travail vous voulez donner. L'ordinateur calculera la distance la plus courte. Si vous vous rendez au travail en train, vous n'êtes pas autorisé à entrer l'adresse de la gare. Si vous n'indiquez pas d'adresse de travail, nous utiliserons la distance entre le domicile de l'enfant et l'école pour le calcul de la 'distance la plus courte'.

19 Nous déménagerons bientôt. Je changerai de travail. Quelle adresse saisir ?

Donnez votre nouvelle adresse lors de l'enregistrement. Toutefois, vous devez être en mesure de fournir la preuve de cette nouvelle adresse au moment de l'inscription. Vous devez avoir déménagé ou travailler à la nouvelle adresse au plus tard l'année scolaire suivante.

20 Mon enfant va à la garderie d'une école, ai-je la priorité ?

Non.

21 Peut-on me donner une place dans une école que je n'ai pas indiquée ?

Non. Nous n'attribuerons un ordre à votre enfant que dans les écoles que vous avez indiquées. Il est possible qu'il n'y ait pas de place pour votre enfant dans les écoles que vous avez choisies. Dans ce cas, votre enfant sera sur la liste d'attente. Vous pouvez attendre qu'une place se libère dans ces écoles. Vous pouvez également inscrire votre enfant dans une école qui dispose encore de places disponibles à partir du 23 mai 2024 (9 h).

22 Que se passe-t-il si je n'enregistre pas mon enfant ?

À partir du 23 mai 2024 (9h), vous pourrez encore chercher une place, mais beaucoup d'écoles seront alors complètes. Nous vous conseillons fermement de vous enregistrer !

23 Si j'ai enregistré mon enfant, est-il automatiquement inscrit ?

Non. Entre le 22 avril et le 13 mai 2024, vous devrez encore inscrire votre enfant dans l'école où il a obtenu une place.

24 Puis-je toucher une allocation scolaire flamande ?

Les enfants scolarisés touchent une allocation scolaire annuelle si les parents ont de faibles revenus. L'allocation scolaire fait partie de l'allocation familiale flamande. L'allocation scolaire est versée automatiquement par le payeur de votre allocation familiale flamande. Pour plus d'informations : <http://www.groeipakket.be>

Où puis-je trouver des informations supplémentaires ou déposer une plainte ?

Visitez <https://meldjeaanbasis.stad.gent>,
prenez contact avec :

- Gentinfo 09 210 10 10
- Une des personnes de contact citées aux pages 8 et 10
- L'école de votre choix

CALENDRIER

JANVIER 2024

11 janvier 2024 (20h) : séance d'information " Comment choisir une école " voir p. 2

17 janvier 2024 (14h) : séance d'information " Comment choisir une école " voir p. 2

15-26 janvier 2024 : inscription des frères et des sœurs ou des enfants du personnel °2022 via l'école.

FÉVRIER 2024

- Congé de Carnaval : 12-16/02
- Enregistrement de votre enfant via <https://meldjeaanbasis.stad.gent>: du 27 février (à midi) au 19 mars (à midi).

MARS 2024

- Enregistrement de votre enfant via <https://meldjeaanbasis.stad.gent>: du 27 février (à midi) au 19 mars (à midi).
- Vous recevrez le résultat de l'enregistrement le 16 avril 2024 (à partir de midi).

AVRIL 2024

Vacances de Pâques : 1-12 avril

Inscrivez votre enfant à l'école du 24 avril au 13 mai.

MAI 2024

Inscription via l'école du 22 avril au 13 mai

Ascension : les 9 et 10 mai

Inscription si vous n'avez pas encore d'école : à partir du 23 mai 2024 (9h).